

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1942)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 82**

présenté par
M. Robiliard

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 61 à 63.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une coordination qui n'a plus lieu d'être en conséquence d'un amendement adopté par la commission.